



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2018-215

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2018

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-04-25-009 - Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-162 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO TEAM » exploité par la SELAS LABO TEAM dont le siège social est situé 12 rue des Capucins – 60200 COMPIEGNE (4 pages)

Page 3

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-04-25-009

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-162 portant  
modification de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites « LABO TEAM » exploité par la  
SELAS LABO TEAM dont le siège social est situé 12 rue  
des Capucins – 60200 COMPIEGNE

**Arrête n°DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-162 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO TEAM » exploité par la SELAS LABO TEAM dont le siège social est situé 12 rue des Capucins – 60200 COMPIEGNE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique le livre II de la sixième partie et notamment les articles L.6213-9, L.6222-5, L.6222-6, L.6223-6 et D.6221-24 à D.6221-27 ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 10 janvier 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu l'arrêté DROS-2011-130 du 10 août 2011 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO TEAM » exploité par la SELARL LABO TEAM dont le siège social est situé 21 rue de Solférino à Compiègne (60200) ;

Vu l'arrêté DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2016-05 13 avril 2016 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO TEAM », exploité par la SELARL LABO TEAM dont le siège social se trouve désormais 12 rue des Capucins à COMPIEGNE (60200) ;

Vu la déclaration reçue le 19 décembre 2017, de Madame Nabila BELHOUACHI, représentante légale de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) LABO TEAM, relative à la transformation de la société « LABO TEAM » en société d'exercice libéral par action simplifiée (SELAS) ;

Considérant l'ensemble des pièces remises pour l'étude du dossier ;

Considérant que la décision de transformer en société d'exercice libéral par action simplifiée (SELAS) l'actuelle société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « LABO TEAM » a été prise à l'unanimité ;

Considérant que les modifications apportées au laboratoire de biologie médicale multisites LABO TEAM sont conformes aux dispositions du Code de la santé publique ;

## ARRETE

**Article 1 – L'Article 1 de l'arrêté DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2016-05 13 avril 2016 est modifié comme suit, à compter du 13 février 2018 :**

**Le laboratoire de biologie médicale multisites LABO TEAM est exploité par la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée (SELAS) LABO TEAM, dont le siège social est situé 12 rue des capucins 60200 COMPIEGNE n°FINESS EJ 60 001 225 6.**

Le laboratoire de biologie médicale multisites LABO TEAM est autorisé à fonctionner sur les 7 sites suivants:

- 1) Laboratoire de biologie médicale LABO TEAM  
12 rue des capucins  
60200 COMPIEGNE  
FINESS ET 60 001 191 0  
Ouvert au public
- 2) Laboratoire de biologie médicale LABO TEAM  
8 et 8 bis rue du Docteur Moussaud  
60350 CUISE-LA-MOTTE  
FINESS ET 60 001 217 3  
Ouvert au public
- 3) Laboratoire de biologie médicale LABO TEAM  
11 rue de la République  
60150 THOUROTTE  
FINESS ET 60 001 218 1  
Ouvert au public
- 4) Laboratoire de biologie médicale LABO TEAM  
387 avenue Octave Buttin  
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE  
FINESS ET 60 001 193 6  
Ouvert au public
- 5) Laboratoire de biologie médicale LABO TEAM  
31 rue du Général de Gaulle  
60600 CLERMONT  
FINESS ET 60 001 190 2  
Ouvert au public
- 6) Laboratoire de biologie médicale LABO TEAM  
4 Place du Chanoine Snejdareck  
60140 LIANCOURT  
FINESS ET 60 001 192 8  
Ouvert au public
- 7) Laboratoire de biologie médicale LABO TEAM  
15 place Jules Ferry  
60250 MOUY  
FINESS ET 60 001 194 4  
Ouvert au public

Le laboratoire devra fonctionner sur chacun des sites conformément aux exigences législatives et réglementaires.

**Article 2** – Toute modification, survenue postérieurement à la présente décision, relative soit à la personne des biologistes responsables et biologistes médicaux, soit aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale, doit être déclarée à la Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France dans le délai d'un mois.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France ainsi que du département de l'Oise et qui sera notifié à Madame Nabila BELHOUACHI, représentante de la SELAS « LABO TEAM ».

Fait à Lille, le 25 AVR. 2018

Pour la Directrice générale de  
l'ARS Hauts-de-France et par délégation  
Le Sous-Directeur,

Pierre BOUSSEMART



